

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Expérimentation d'exploitation d'un service d'autopartage sur le domaine public – approbation de la convention avec Communauto**

Séance du 3 février 2022

Convocation du 28 janvier 2022

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le trois février à 19 h 36, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-huit janvier se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, MM. Frédéric Guermann, Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,  
Mme Sabine Ngo Mahob par M. Frédéric Guermann,  
Mme Catherine Palpant par Mme Chantal Brault,  
Mme Liliane Wietzerbin par M. Philippe Szykowski

Etait absent :

M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 3 février 2022

**OBJET** : Expérimentation d'exploitation d'un service d'autopartage sur le domaine public –  
approbation de la convention avec Communauto

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il incombe à la Ville de développer des services permettant de promouvoir le développement de modes alternatifs de déplacement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE la mise en place d'un service d'autopartage avec Communauto.

AUTORISE le maire à signer la convention d'occupation du domaine public relative au déploiement et à l'exploitation d'un service d'autopartage sur le domaine public de la Ville pour une expérimentation d'une durée de trois ans.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Milieu Land*